



# **RAPPORT D'ÉVALUATION**

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

**la Ville de Genève**

ci-après *la Ville*

**et l'association Studio d'action théâtrale**

ci-après *le SAT*

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
<b>2. EVALUATION</b>	<b>4</b>
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du SAT et le cadre de la politique culturelle de la Ville	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	5
2.3.1. Réalisation des engagements du SAT	5
2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville	7
2.3.3. Bilans financiers et comptables	8
2.4. Réalisation des objectifs du SAT	9
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU COMPARANT LES BUDGETS ET LES COMPTES</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD</b>	<b>14</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 19 mai 2011, la Ville et le SAT ont signé une convention de subventionnement portant sur les années 2011 à 2014. Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

### **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville et du SAT. Ces représentants se sont réunis le 27 mai 2014 pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville et le projet artistique et culturel du SAT, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations du SAT. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du SAT et le cadre de la politique culturelle de la Ville

La convention confirme que le projet culturel du SAT (article 5 et annexe 1) correspond à la politique culturelle de la Ville (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel du SAT mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention et est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention. Atteint  
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la convention (art. 20).

Les échanges d'informations ont été réguliers et transparents.

#### 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville et le SAT sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

### 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 mars, le SAT fournit à la personne de contact de la Ville : <ul style="list-style-type: none"><li>- son bilan et ses comptes de pertes et profits audités avec le rapport des réviseurs ;</li><li>- son rapport d'activités ;</li><li>- le tableau de bord avec les indicateurs d'activités et financiers ;</li><li>- le plan financier 2011-2014 actualisé si nécessaire.</li></ul> Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts. (art. 8)	Atteint
---	---------

Les documents ont été remis dans les délais, à part les comptes 2013 qui ont été rendus plus tard, avec l'accord de la Ville, suite au report du projet de 2013 en 2014.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, le SAT fournira à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).	Atteint
---	---------

Le plan financier 2015-2018 a été envoyé en mai 2014, avec l'accord de la Ville.

## 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du SAT et de la Ville. Les engagements du SAT en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

### 2.3.1. Réalisation des engagements du SAT

Le SAT s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Le SAT s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il pourrait prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville (art. 6).	Atteint
--	---------

Le SAT n'a pas redistribué ses subventions à des organismes tiers.

Le SAT a sollicité et obtenu des aides ponctuelles du Canton et de la Loterie romande. Les montants reçus étaient toutefois moins élevés que les montants demandés.

Le SAT bénéficie du soutien de la fondation Leenards une fois tous les deux ans, selon les règles de cette fondation. Là aussi, les montants reçus étaient moins élevés que les montants demandés.

Les tournées du SAT ont également bénéficié du soutien de Pro Helvetia.

Mentionner le soutien de la Ville sur tout document promotionnel produit par le SAT. Atteint

Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Le SAT mentionne le soutien de la Ville sur tous ses documents promotionnels.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Les employés du SAT bénéficient du salaire minimum garanti par le Syndicat Suisse Romand du Spectacle - SSRS.

Ils sont affiliés à la fondation supplétive.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Le SAT est une très petite structure.

Le SAT a établi un organigramme et chaque employé a un cahier des charges.

Les dépenses nécessitent une double signature.

S'engager à : Atteint

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
  - ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
  - constituer les archives historiques;
  - conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
- (art. 12)

Le SAT contactera le service des Archives en cas de besoin.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Respecter les principes du développement durable.

Favoriser l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap.

(art. 13)

Pour l'affichage, le SAT a recours aux colonnes Morris, aux panneaux SGA et aux flyers.

Le SAT ne fait pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues, et il respecte les principes du développement durable.

Le Théâtre du Galpon est accessible aux personnes en situation de handicap.

### 2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville

Le SAT est autonome quant aux choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec le projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1. La Ville n'intervient pas dans les choix de programmation (art. 14).

Atteint

La Ville n'est pas intervenue dans les choix de programmation.

La Ville s'engage à verser un montant total de 200'000 francs pour les quatre ans, soit une subvention annuelle de 50'000 francs (art. 15).

Atteint

La Ville a versé ses subventions conformément à la convention.

Les subventions sont versées en deux fois, soit aux mois de février et juillet. Le premier versement représente trois quarts de la subvention annuelle, le deuxième un quart (art. 17).

Atteint

Le rythme de versement des subventions prévu dans la convention a été respecté.

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement (mise à disposition de locaux, de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par la Ville au SAT et doit figurer dans ses comptes (art. 16).

Atteint

Le SAT a fait figurer dans ses comptes la subvention en nature correspondant à la mise à disposition des colonnes Morris pour l'affichage.

### 2.3.3. Bilans financiers et comptables

Au terme de l'exercice 2014, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat cumulé des exercices 2011 à 2014 est réparti entre la Ville et le SAT selon la clé suivante : si le résultat cumulé est positif, le SAT restitue à la Ville 25 % de ce résultat, sur demande du Département de la culture et du sport ; si le résultat cumulé est négatif, le SAT a l'obligation de combler ce déficit au cours de la prochaine période de quatre ans. La Ville ne versera pas de subvention extraordinaire pour combler ce déficit (art. 19).

A évaluer au terme de l'exercice 2014

Le résultat cumulé des exercices 2011 à 2014 est équilibré (CHF 1'096.-).

Un tableau détaillé comparant les budgets et les comptes figure en annexe. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

**Le projet de création 2013 ayant dû être déplacé de fin novembre 2013 à janvier 2014 en raison du planning des répétitions, il n'y a pas eu comptablement de projet sur 2013 mais il y en aura deux en 2014 (janvier et novembre) C'est pourquoi, dans le tableau financier, une seconde colonne a été ajoutée à l'année 2013 avec les chiffres de la création, afin d'avoir les éléments nécessaires à la présente évaluation (même si ces chiffres seront comptabilisés au bilan 2014).**

Les principaux écarts en matière de produits concernent :

- l'absence de soutien de Pro Helvetia sur les 4 années ;
- des montants octroyés inférieurs aux montants demandés de la part du Canton et de la Loterie romande.

De ce fait, les principaux écarts en matière de charges sont les suivants :

- les postes scénographie et communication ont été réduits ;
- seul le poste défraiement est plus important que prévu du fait du développement de la collaboration avec l'Italie, collaboration qui a porté ses fruits en offrant à la compagnie l'opportunité d'une tournée en mars 2014 ;
- le poste salaire est également considérablement réduit, faute de financement suffisant, sur la base de deux éléments : réduction du temps de travail à deux mois en tout pour les créations, pour le metteur en scène et les interprètes, et salaire pour tous sur la base du minimum syndical, soit CHF 4'500.- + 8.33% de vacances (metteur en scène y compris) ;
- l'assurance est une assurance globale au nom du Galpon et couvre les compagnies permanentes.



## 2.4. Réalisation des objectifs du SAT

Les objectifs et les activités du SAT sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville et le SAT. Ils figurent à l'annexe 3 de la convention.

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012 et 2013 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs d'activités :

### Nombre de représentations

Le SAT propose 18 représentations chaque année. Ce nombre de représentations est optimal, il permet au spectacle de s'installer et de trouver son public.

### Nombre de productions

Le SAT réalise une ou deux productions selon les années. Signalons que deux collaborations avec la HEM et Eklekto ont permis de réaliser la production « Mack is coming back » en 2012.

### Nombre de reprises

Le spectacle « Le Repas » est repris régulièrement au Galpon et rencontre toujours beaucoup de succès.

### Tournées

Le SAT ne tourne pas beaucoup, car il a peu de moyens pour les tournées et car la spécificité du SAT est de faire vivre le Galpon.

En 2011 et 2013, le spectacle en tournée était « Le Repas » dont le dispositif scénique ne permet qu'une jauge réduite. En 2011, il s'agissait d'une tournée de plusieurs lieux en France. En 2013, le spectacle a tourné au Théâtre Interface à Sion.

En 2014, le spectacle en tournée était la création 2012 « Mack is coming back » (22 personnes en tournée) : tournée à Parme et à Turin suite à des contacts pris et des collaborations développées avec l'Italie. De nouveaux projets s'amorcent avec ces deux lieux.

### Nombre de spectateurs

La valeur cible de 1'500 spectateurs par année n'a pas été atteinte, car certains spectacles ont une jauge plus petite que les 80 places du Galpon.

En 2011, le nombre de spectateurs est peu élevé car il s'agissait de la première saison au Galpon. Suite à l'ouverture de la salle, il fallait donc mettre en place le fonctionnement de ce nouveau lieu et faire venir un nouveau public.

En 2012, les collaborations avec la HEM et Eklekto ont permis d'attirer plus de public.

En 2013, le spectacle a eu de la peine à démarrer car les représentations ont débuté en janvier. De plus, le SAT a dû économiser sur la communication pour compenser le manque de soutien du Canton et de la Loterie romande. Cette économie a bien sûr eu un impact négatif sur le nombre de spectateurs.

### Activités pédagogiques

Il y a eu plus d'activités pédagogiques et plus d'activités de médiation que prévu.

Dans le tableau de bord sont distingués les stages et formation continue dirigés par Gabriel Alvarez, les activités pédagogiques menées avec les écoles autour des spectacles et les activités de médiation culturelle qui sont des cycles de conférence, rencontres, échanges que le SAT organise en marge des créations.

### **3. Conclusion et perspectives**

#### **3.1 Commentaires du SAT**

Durant les années 2011 à 2014, le Studio d'action théâtrale en tant que compagnie permanente du Galpon a œuvré à la consolidation du lieu.

Sur le plan artistique il a développé son travail théâtral en approfondissant le rapport entre la musique et le théâtre. Il a ouvert des échanges avec des autres lieux et compagnies étrangères et plus concrètement avec le « Teatro due di Parma » qui sera coproducteur d'un spectacle du SAT en 2016 sur les 7 péchés capitaux. Comme conséquence de ces ouvertures, il est en train de constituer un réseau des théâtres de niveau européen afin de que la diversité culturelle et scénique de la ville de Genève soit aussi considérée à l'extérieur de ses frontières.

Le SAT a développé les cycles thématiques du Galpon, qui permettent des collaborations avec d'autres lieux ou associations de la région, afin de créer des dynamiques autour de sujets socioculturels, plus concrètement des thèmes qui génèrent la réflexion sur les arts de la scène face aux problématiques de notre société. La thématique qui a été développée ces derniers temps, celle de la frontière, a pris différentes formes, entre autres la concrétisation dans la programmation du Galpon du temps fort Migrations.

Le SAT a également réalisé des ateliers de formation continue pour des jeunes acteurs et actrices afin de les mettre en contact avec sa démarche théâtrale. Des ateliers qui continueront à se développer, certains d'entre eux avec la collaboration de la HES (haute école de musique).

#### **3.2 Commentaires de la Ville**

L'association Studio d'action théâtrale, dirigée par Gabriel Alvarez, est active sur deux plans. D'une part en tant que compagnie de création et d'autre part en tant que compagnie associée au théâtre du Galpon, à sa gestion et à sa programmation. Cette double mission a pour conséquence, comme le souligne la compagnie dans ses commentaires, d'ancrer le travail de la compagnie avant tout à Genève et de ne permettre que peu de tournées. Toutefois, les tournées en 2011 et en 2014 ont fait l'objet de soutiens supplémentaires de la Ville de Genève par le fonds général consacré aux échanges et aux tournées. La reconstruction puis l'ouverture du Galpon ont mobilisé les énergies des compagnies associées d'autant que les moyens annuels consacrés à cette petite institution restent très modestes.

Concernant son activité artistique, la compagnie a partiellement rempli les objectifs qu'elle s'était donnés, notamment pour des raisons de manque de moyens. Les collaborations avec d'autres acteurs culturels comme la HEM et Eklekto sont à souligner et pourraient faire l'objet d'indicateurs à développer par la suite. La Ville de Genève regrette que le SAT ne parvienne pas à convaincre d'autres collectivités publiques, notamment le Canton, à participer à une nouvelle convention. Cela d'autant que, comme il est précisé dans l'évaluation, le SAT développe des activités de médiation et de sensibilisation à l'intention des écoles. Le manque de soutien de Pro Helvetia pour les tournées marque également le statut de "compagnie du Galpon" dont les activités se développent plutôt localement. Afin de permettre à la compagnie de renforcer ses activités, la Ville de Genève proposera une augmentation de subvention dans le cadre de la prochaine convention pour les années 2015 à 2018.

## Annexe 1 : Tableau comparant les budgets et les comptes

CHARGES	2011	comptes	2012	comptes	2013	comptes	projet 2013 reporté	2014	comptes
	budget		budget		budget		début 2014	budget	
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>31'000</b>	<b>21'928</b>	<b>50'000</b>	<b>19'962</b>	<b>27'000</b>	<b>1'493</b>	<b>12'615</b>	<b>27'000</b>	<b>41'410</b>
Costumes	3'000	3'800	14'000	2'648	8'000		3'493	8'000	763
Scénographie	11'000	7'170	20'000	6'509	10'000	678	3'423	10'000	8'311
Communication supports	6'000	2'829	6'000	2'919	3'000	360	2'494	3'000	4'327
Photo / vidéo	8'000	4'000	8'000	2'800	4'000			4'000	2'300
Droits d'auteur	2'000	1'725	2'000	1'390	1'000			1'000	0
Frais de voyage et défraiements	1'000	2'404	0	3'696	1'000	455	3'205	1'000	25'709
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>135'592</b>	<b>88'187</b>	<b>273'411</b>	<b>154'785</b>	<b>157'132</b>	<b>49'306</b>	<b>83'183</b>	<b>157'132</b>	<b>151'068</b>
Salaires brut	99'122	47'583	209'456	103'981	128'045	38'214	54'105	128'045	107'057
Salaires brut solde projet 2010		5'416							
Charges sociales	8'970	4'299	18'955	9'384	11'587	4'767	6'078	11'587	13'111
Charges sociales sole projet 2010		461							
Honoraires	27'500	30'428	45'000	41'420	17'500	6'325	23'000	17'500	30'900
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3'050</b>	<b>2'115</b>	<b>3'150</b>	<b>2'803</b>	<b>2'450</b>	<b>5'268</b>	<b>931</b>	<b>2'450</b>	<b>4'519</b>
Assurances	250		250		250			250	
Frais de port et télécommunication	1'600	1'731	1'200	250	1'000		928	1'000	600
Fourniture de bureau	500	110	500	776	500	370		500	1'732
Site internet	200		200	147	200	3'751		200	1'500
Divers	500	274	1'000	1'631	500	1'147	3	500	687
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>169'642</b>	<b>112'231</b>	<b>326'561</b>	<b>177'550</b>	<b>186'582</b>	<b>56'067</b>	<b>96'729</b>	<b>186'582</b>	<b>196'997</b>

	2011		2012		2013		projet 2013 reporté	2014	
PRODUITS	budget	comptes	budget	comptes	budget	comptes	début 2014	budget	comptes
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>200'000</b>	<b>92'000</b>	<b>200'000</b>	<b>150'000</b>	<b>170'000</b>	<b>110'000</b>	<b>5'000</b>	<b>170'000</b>	<b>123'000</b>
Ville de Genève (convention)	50'000	35'000	50'000	65'000	50'000	50'000		50'000	50'000
Ville de Genève (ponctuel / tournée)		5'000							10'000
Canton de Genève (ponctuel)	40'000	27'000	40'000	30'000	35'000	20'000		35'000	10'000
Pro Helvetia	20'000	0	20'000		15'000	0		15'000	13'000
Loterie Romande	70'000	25'000	70'000	35'000	50'000	40'000		50'000	40'000
Fondations privées	20'000		20'000	20'000	20'000		5'000	20'000	
<b>AUTRES</b>	<b>37'920</b>	<b>20'696</b>	<b>37'920</b>	<b>27'522</b>	<b>24'960</b>	<b>8'241</b>	<b>23'937</b>	<b>24'960</b>	<b>59'921</b>
Coproduction	0		0		0			0	
Apport Galpon	12'000		12'000		12'000			12'000	
Billetterie	25'920	14'447	25'920	16'999	12'960		9'137	12'960	5'021
Billetterie solde projet 2010		5'600							
Cachet						6'456			49'950
Fonds intermittents	0		0	9'450	0		13'792	0	4'950
Fonds intermittents solde projet 2010		400							
Produits divers		249		1'073		1'785	1'008		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>237'920</b>	<b>112'696</b>	<b>237'920</b>	<b>177'522</b>	<b>194'960</b>	<b>118'241</b>	<b>28'937</b>	<b>194'960</b>	<b>182'921</b>
Résultat net de l'exercice	68'278	465	(88'641)	(29)	8'378	62'174	(67'792)	8'378	(14'076)
Solde reporté	4'664	20'354	72'942	20'819	(15'699)	20'791	82'965		15'172
<b>Bénéfices/Pertes cumulés</b>	<b>72'942</b>	<b>20'819</b>	<b>(15'699)</b>	<b>20'791</b>	<b>(7'321)</b>	<b>82'965</b>	<b>15'172</b>		<b>1'096</b>

## Annexe 2 : Tableau de bord

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
<b>Indicateurs personnel</b>						
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	0	0	0	0	0
	Nombre de personnes	0	0	0	0	0
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (un poste = 52 semaines à 100%)	110	72	119	92	96
	Nombre de personnes	11	13	22	19	30
<b>Indicateurs d'activités</b>						
Nombre de représentations	Nombre total de représentations tout public durant l'année	18	18	21	18	18
	Nombre total de représentations scolaires durant l'année	3	1	2	Accueil des élèves au cours des rep. publiques (6*20 élèves)	1
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	1 ou 2 selon les années	1	2	1	1
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	1	1	1	1	1
Tournées	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	6	7	0	3	4
	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (liste en annexe)	6	4	0	1	2
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	1'500	501	1027	756	474
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée en annexe)	560	297	0	60	462
	Nombre de participants aux stages et formation continue	20	10	12	31	12
	Nombre de spectateurs des activités de médiation		544	50	350	40
	Nombre de participants aux activités de médiation		17	1 (atelier métier art de la scène)	15	10

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Activités pédagogiques	Nombre de stages et formation continue	3	1	2	2	1
	Nombre d'activités pédagogiques	3	1	1	6	2
	Activités de médiation culturelle (cycles thématiques)		4 (cycle les femmes et le pouvoir)	1 (atelier métier art de la scène)	Temps fort Migrations en collaboration avec le Galpon	0
<b>Indicateurs financiers</b>						
Charges de personnel	Frais de personnel	Voir plan financier	88'187	154'785	49'306	151'068
Charges de production	Frais de production et tournées		21'928	19'962	1'493	41'410
Charges de fonctionnement	Frais de fonctionnement + autres charges		2'115	2'803	5'268	4'519
<i>Total des charges</i>			112'230	177'550	56'067	196'997
Subventions Ville de Genève	Subventions Ville de Genève y c. subventions en nature		40'000	65'000	50'000	60'000
Subventions Canton de Genève			27'000	30'000	20'000	10'000
Autres financements publics et privés			45'696	82'522	48'241	112'921
<i>Total des produits</i>			112'696	177'522	118'241	182'921
<i>Résultat</i>		466	-28	62'174	-14'076	
<b>Ratios</b>						
Ville de Genève	Subventions Ville y c. subventions en nature / total des produits	Voir plan financier	35%	37%	42%	33%
Canton de Genève	Subventions Canton y c. subventions en nature / total des		24%	17%	17%	5%
Part d'autres financements	Autres financements publics et privés / total des produits		41%	46%	41%	62%
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges		79%	87%	88%	77%
Part des charges de production	Charges de production / total des charges		20%	11%	3%	21%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges		2%	2%	9%	2%

**Indicateurs dans le cadre du développement durable :**

Le SAT économise l'énergie et recycle les matériaux utilisés.